

**BUREAU 22 JUIN 2022 – 14h00 – Vaas**

*Cf. feuille d'émargement – annexe 1.*

Mme Grelet-Certanais, Ms Boiziau, Boussard et Martineau sont excusés.

Une décision du Bureau (par délégation du Comité syndical) est soumise par Mme Latouche aux membres du Bureau. Elle concerne la signature de la convention avec la Région, afin de permettre la prochaine campagne de l'inventaire du Patrimoine entre juillet 2022 et fin juin 2025 (inventaire des communes du Grand Lucé, de Villaines-sous-Lucé, Montreuil le Henri, Courdemanche et Saint-Georges de la Couée) – *Cf. carte en annexe 2.*

A l'unanimité des présents, les membres du Bureau donne pouvoir à Mme Latouche pour signer cette convention.

Mme Latouche demande l'accord à l'assemblée pour modifier l'ordre des points abordés ; Mme Cohu doit s'absenter rapidement et elle souhaite présenter le point 2 de vive voix – aussi le point 2 est-il aborder avant le point 1.

**POINT 2** : Choix budgétaires pour les actions à lancer dès maintenant pour 2023 – actions Patrimoine/Culture et actions en lien avec le SCoT et le zéro artificialisation nette.

Mme Cohu prend la parole en s'appuyant sur un document de synthèse – *Cf. tableau en annexe 3.*

Mme Cohu indique les 3 sortes d'actions menées par le pôle Patrimoine/Culture :

- . les actions propres au label Pays d'art et d'histoire
- . les actions liées à l'enseignement artistique et culturel (le ciment du CLEA)
- . les actions propres au PETR, tels que les festivals (FestiLoir ou Malices au Pays).

La position de la commission Patrimoine/Culture est présentée. Pour un budget global d'actions (hors dépenses RH) de 232 00€ pour l'année 2022, le reste à charge PETR est estimé à 112 000€ (≈ 48%).

Mme Cohu s'interroge sur le fait de pouvoir bénéficier d'un certain % des revenus "taxe de séjour" pour soutenir les actions du PAH, car finalement, ce sont toutes ces actions menées en partie l'été qui animent le territoire pour les habitants mais aussi pour les touristes.

Mme Latouche rappelle que les 3 postes principaux de dépenses sont :

- . le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP lié au label PAH)
- . l'inventaire du Patrimoine (la convention vient d'être renouvelée pour 3 ans)
- . FestiLoir (100% à la charge du PETR) – ce festival aura 20 ans en 2023.

Pour mémoire, Paola Perseille qui a en charge la Culture occupe un poste très transversal ; elle est également chargée de la communication au sens large de toutes les actions du PETR.

M. Roncière souligne que pas de FestiLoir en 2023 serait un "mauvais signal" car en plus, cela signifie plus ou quasi pas de culture dans les plus petites communes de la Vallée du Loir.

L'idée de récupérer des recettes par divers moyens a déjà été étudiée : le paiement au chapeau n'est pas possible, la mise en place d'une billetterie est à réfléchir ?

M. Ouvrard se questionne : si on souhaite conserver FestiLoir, ne faut-il pas faire participer les communes accueillantes ? (plus que ce qu'elles font déjà à l'heure actuelle ?) – car FestiLoir a trouvé son public.  
Mme Latouche précise qu'il serait opportun de pouvoir récupérer a minima 10 000€ de recettes par édition.

Les membres du Bureau présents décident de soumettre ce sujet au prochain Comité syndical, afin de recueillir l'avis du plus grand nombre.

Il est rappelé également que l'avenir des Allumés (après les 3 premières éditions) devait être de s'orienter très fortement vers un conseil RH du PAH apporté à la commune volontaire pour organiser cet événement. Il faut donc que ce système soit mis en place au plus tôt (2023 ou 2024) afin que la prochaine édition des Allumés ne soit plus portée par le PETR mais par le commune accueillante ; l'idée est d'essaimer les Allumés sur tout le territoire de la Vallée du Loir.

Mme Cohu rappelle que la volonté est bien de travailler sur la transmission des savoirs/actions initiés par le PETR envers les communes et/ou Communautés de communes.

### **POINT 1** : Présentation et échanges autour des projets de fiches-actions – programme Leader 2023-2027 (en présence de Marie Permingeat)

Marie Permingeat soumet aux membres du Bureau présents le résultat de la consultation faite en ligne sur la synthèse des travaux menés en ateliers de concertation Leader (*Cf. annexe 4*).

Il s'avère qu'un travail reste encore à faire pour relier certaines thématiques entre-elles. Par exemple : les circuits courts de proximité avec la transmission des exploitations agricoles et la santé par l'alimentation. Un "bloc" complet mais transversal peut être identifié sous la bannière "renaturation/compensation – climat/lutte contre l'artificialisation/soutien à la biodiversité/etc."

Les membres du Bureau actent qu'il faille envoyer à l'ensemble des maires les résultats de la consultation en ligne Leader, ceci pour obtenir un retour pour la conférence de maires prévue le 06 juillet 2022.

Il faut lister les propositions et autoriser une réponse :

accord

pas accord mais alors commentaires à insérer.

### **POINT 3** : Points - sujet Energie-Climat

**Proposition d'avenant à la convention de financement de la plateforme de rénovation énergétique (PTRE) avec la Région** afin de récupérer une enveloppe CEE supplémentaire maximum de 24 910€, dans le cadre du programme SARE.

### **Demande de subvention auprès de l'Europe et de la Région pour élaborer une charte forestière territoriale.**

Il est rappelé que le Comité syndical a inclus au budget 2022 (voté) l'élaboration d'une charte forestière territoriale. Dans ce cadre, il est nécessaire de prendre une délibération lors du CS du 29 juin, afin de solliciter les subventions. Le dépôt du dossier de demande d'aide est à effectuer début septembre auprès de la DRAAF, pour une validation en octobre/novembre.

*A noter : ce dépôt n'engage pas définitivement le territoire dans la réalisation de cette mission, mais c'est un préalable indispensable.*

Les membres du Bureau valident le fait de soumettre ces deux propositions à délibération du Comité syndical lors de la prochaine séance.

⇒ Il faudra rapidement fixer un RDV entre la Présidente du PETR et les VP, pour travailler sur le budget 2023 – date à fixer en septembre ou octobre au plus tard.

Information à retenir

Prochain **COMITE SYNDICAL** le 29 juin – **19h00**  
(salle du conseil municipal de Vaas)

**Conférence des maires le 06 juillet – à partir de 18h00**  
**Salle des fêtes de Pontvallain**

**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des décisions de bureau**  
**prises par délégation du Comité syndical**

**BUREAU SYNDICAL du 22 juin 2022**

Date de la convocation : 15/06/2022  
Nombre de membres : 12  
Présents : 8 - Pouvoirs : 0  
Votants : 8

Vote : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin à 14h00, le Bureau syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents :**

~~Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU de LASSENCE, Pascal DUPUIS, Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Eric MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Marie-France REYMOND, Hervé RONCIERE.~~

**Pouvoirs : /**

**Absents excusés :** Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nadine GRELET-CERTENAIS et Eric MARTINEAU

**Assistaient aussi à la réunion : /**

Décision de bureau prise par délégation du Comité syndical.

**Signature de la convention avec la Région relative à la poursuite pour 3 ans, de la mission Inventaire du patrimoine**

La Région propose de poursuivre la mission d'inventaire du patrimoine et de prolonger les études déjà menées autour de la forêt de Bercé, en abordant les cinq communes formant la partie nord-est du Pays.

Cette aire d'étude permettra ainsi d'achever le territoire élargi de la forêt de Bercé, qui bénéficie depuis 2017 du label "Forêt d'exception", et de clore de façon homogène la couverture topographique d'une large partie est du territoire.

Seront ainsi inventoriées, entre juillet 2022 et fin juin 2025 les communes du Grand Lucé, de Villaines-sous-Lucé, Montreuil le Henri, Courdemanche et Saint-Georges de la Couée

**Décision du Bureau prise par délégation du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents autorise Mme la Présidente à signer la convention et tout autre document s'y référant, de poursuite de l'inventaire pour 3 ans entre juillet 2022 et fin juin 2025.

Le Bureau syndical autorise Mme LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente décision de Bureau prise par délégation.

Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE

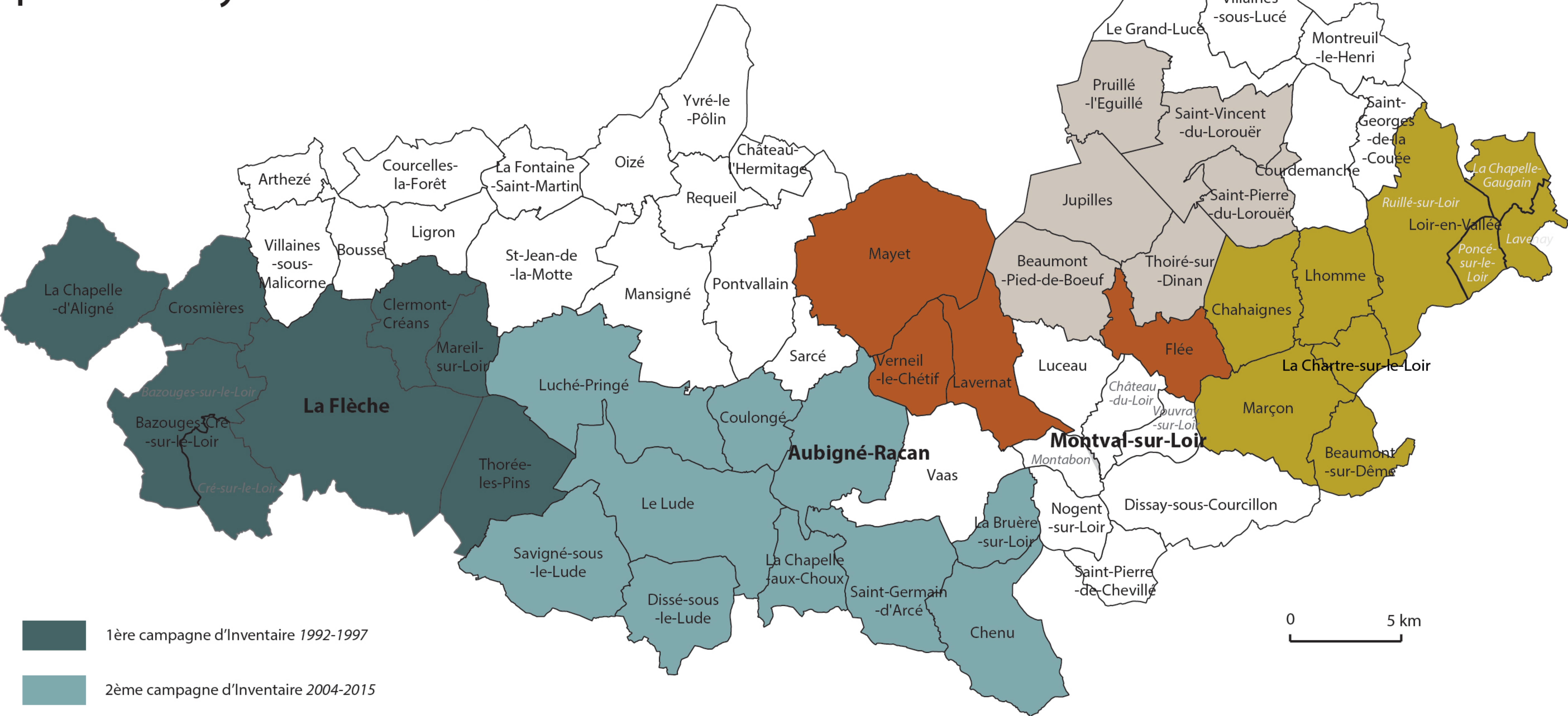




## Bureau du 22 juin 2022 - 14h30/16h30

Mme/M.	Prénom	Nom	Signature
M.	Jean-Claude	BOIZIAU	<i>excusé</i>
M.	François	BOUSSARD	<i>excusé</i>
M.	Nicolas	CHAUVIN	
Mme	Galiène	COHU	
M.	Pascal	DUPUIS	
Mme	Nadine	GRELET-CERTENAIS	<i>excusée</i>
M.	Laurent	HUBERT	
Mme	Béatrice	LATOUCHE	
M.	Eric	MARTINEAU	<i>excusé</i>
M.	Pierre	OUVRARD	
Mme	Marie-France	REYMOND	
M.	Hervé	RONCIERE	

# Campagnes d'Inventaire pour le Pays Vallée du Loir



- 1ère campagne d'Inventaire 1992-1997
- 2ème campagne d'Inventaire 2004-2015
- 3ème campagne d'Inventaire 2009-2010 / 2001-2012
- 4ème campagne d'Inventaire 2013-2019
- 5ème campagne d'Inventaire 2019-2022

**La Flèche** Siège de l'EPCI  
 Coulongé Commune  
 Montabon Commune déléguée



INTITULE PROJET	DUREE ET PERIODE DU PROJET	PRINCIPAL FINANCEUR	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	Avance de trésorerie	CHARGE PETR
Animation Pays d'art et d'histoire	1 année civile	DRAC : 15 000 € Recettes : 3 500 €	30 000	15 000		11 500
CIAP	1 année civile	CTR - DRAC	45 000	20 000		25 000
Allumés	1 année scolaire	LEADER : 15 000 € CLEA : 5 000€	20 000	20 000	15 000	
inventaire du patrimoine	3 ans	région 20 000€/an	44 000			24 000
Résidences d'artiste	1 année scolaire	CLEA : 12 000 €	25 000	16 000		9 000
Malices au Pays	1 édition	LEADER : 14 000 € CLEA : 4 000 € Région : 3 000 € Communes : 3 000 €	30 500	24 000	14 000	6 500
FestiLoir	1 édition	PETR	35 000			35 000
Matériel culturel	1 année civile	abonnements : 900 €	2 500	900,00		1 600
<b>TOTAL</b>			232 000	95900,00		112 600

#### BUDGET RH 2022

AGENT	COUT 2022 REMUNERATION (hors CIA et GIPA)	AUTRES COUTS RH (Santé 72, CNAS)	SUBVENTION SUR POSTE	reste à charge	
ESTADIEU Mathilde	47 777,64	321,44	Animatrice sur projet CIAP avec Leade	26 154 €	21 624
PINCON Mathilde	33 959,54	321,44	Chargé de mission service éducatif	17 500 €	16 460
BARIOZ-AQUILON Stéphanie	43 215,96	321,44	Chargé de mission inventaire 2021	20 000 €	23 216
PERSEILLE Paola (60%)	24 718,10	192,86	Chargé de mission culture	17 500 €	7 218
Saisonnier 2 mois minimum légal	4 008,58				
<b>TOTAL</b>	<b>149 671,24</b>	<b>1 157,18</b>			68 518

#### BUDGET RH SAISONNIER/ANCIEN POSTE

AGENT AVANT 2022	COUT REMUNERATION (hors CIA et GIPA)
PINCON Mathilde 40% annuel (2021)	13 538,00
AGENT 2022	COUT REMUNERATION (hors CIA et GIPA)
Saisonnier 2 mois (2022)	5 835,00
stagiaire 2022 (3 mois)	1 638,00
service civique (8 mois)	864,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 337,00</b>
Saisonnier 2 mois avant 2020	3 150,00

#### budget 2021

#### Budget 2022

13 538,00 €

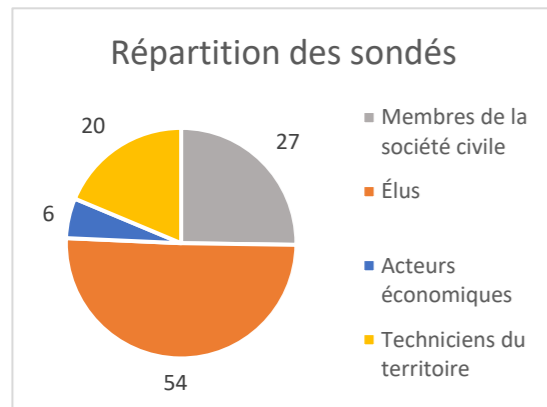
8 337,00 €

3 150,00 €

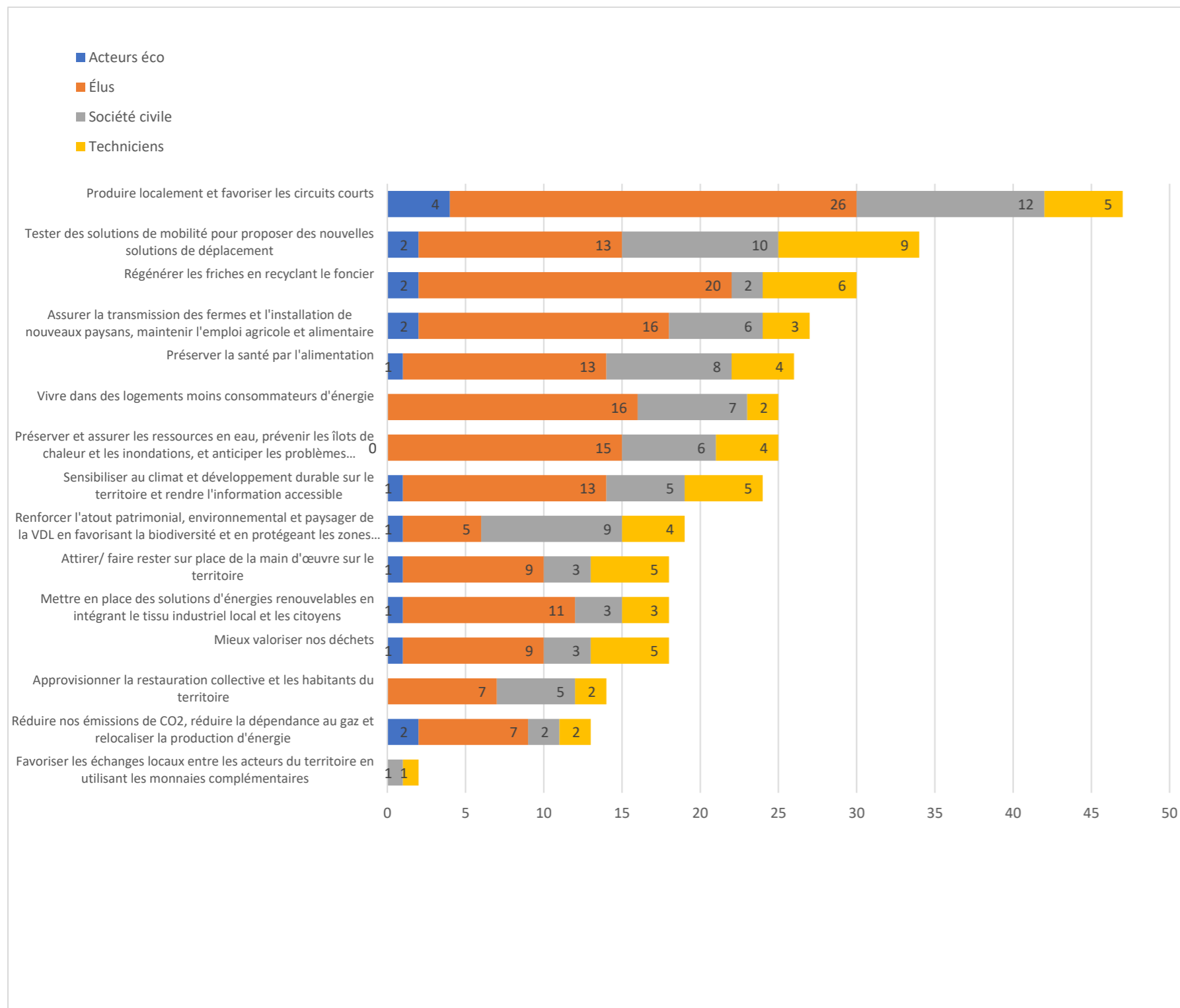
4 008,58 €  
12 345,58 €

Economie  
4 342,42 €





## Répartition des votes catégorie "aménagement du territoire et environnement durable"



### TOP 3

- Produire localement et favoriser les circuits courts  
*Ex: actions de mise en réseau d'agriculteurs, aide à la création de points de vente, actions de sensibilisation*
- Tester des solutions de mobilité pour proposer des nouvelles solutions de déplacement  
*Ex: utilisation des bus scolaires à d'autres fins, achat de véhicules partagés, aménagement de pistes cyclables, projets de transport partagé intergénérationnel, création d'un schéma vélo, développement des unités de recharge*
- Régénérer les friches en recyclant le foncier  
*Ex : Projets de réutilisation du bâti inutilisé en centre-bourg, amélioration des équipements*

### TOP 3 DES PRIORITES PAR TYPE DE SONDÉS

#### Elus

- Produire localement et favoriser les circuits courts
- Régénérer les friches en recyclant le foncier
- Assurer la transmission des fermes et l'installation de nouveaux paysans, maintenir l'emploi agricole et alimentaire / Vivre dans des logements moins consommateurs d'énergie

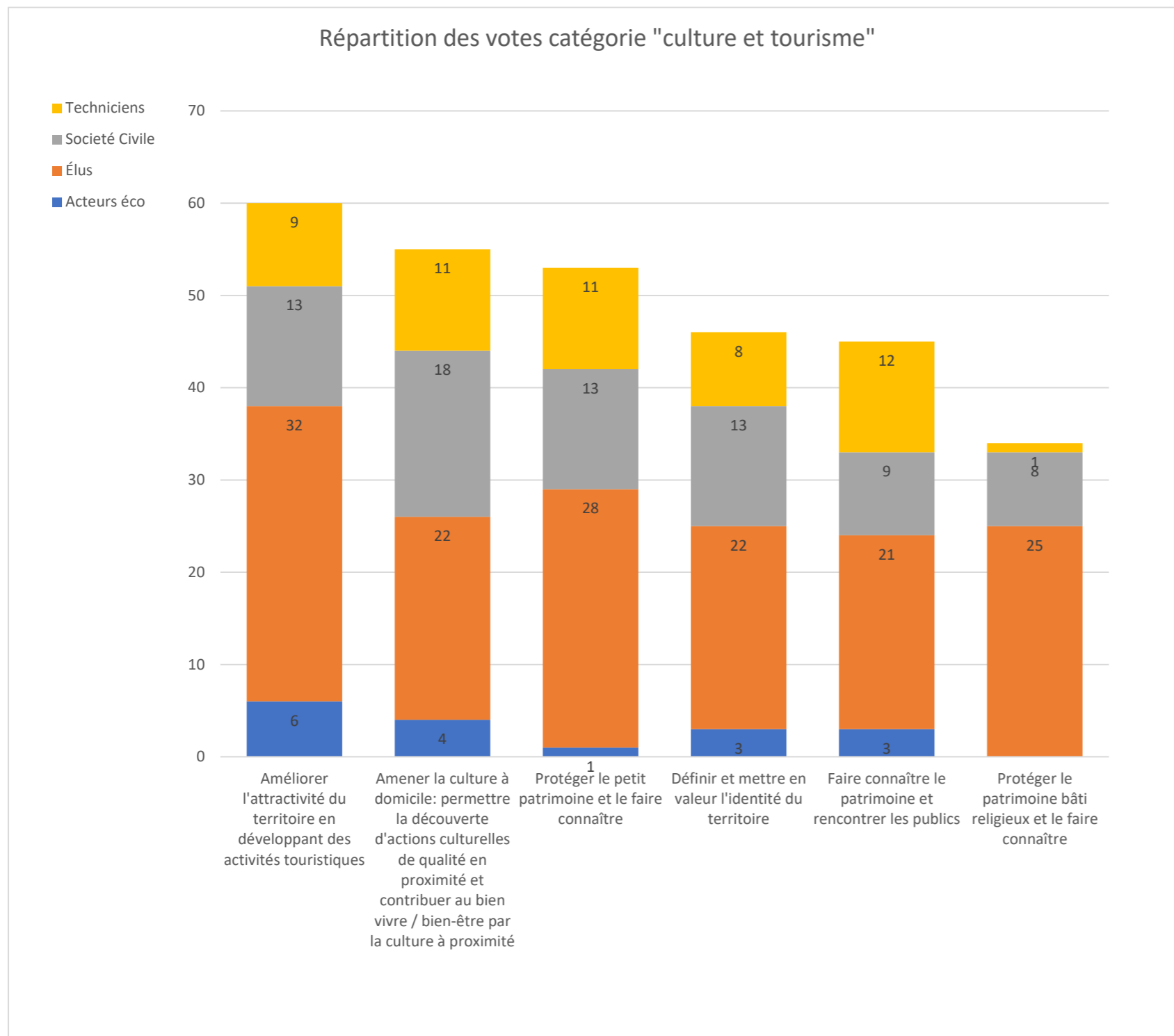
#### Société civile

- Produire localement et favoriser les circuits courts
- Tester des solutions de mobilité pour proposer des nouvelles solutions de déplacement
- Renforcer l'atout patrimonial, environnemental et paysager de la VDL en favorisant la biodiversité et en protégeant les zones naturelles sensibles de la vallée

#### Techniciens

- Tester des solutions de mobilité pour proposer des nouvelles solutions de déplacement
- Régénérer les friches en recyclant le foncier
- Produire localement et favoriser les circuits courts

## Répartition des votes catégorie "culture et tourisme"



### TOP 3

1. Améliorer l'attractivité du territoire en développant des activités touristiques  
*Ex: hébergement insolite, réhabilitation du bâti touristique*
2. Amener la culture à domicile : permettre la découverte d'actions culturelles de qualité en proximité et contribuer au bien vivre / bien-être par la culture à proximité  
*Ex: propositions artistiques innovantes et vivantes (spectacles, concerts, opéra), partenariats avec musées et structures artistiques*
3. Protéger le petit patrimoine et le faire connaître  
*Ex: réaménager les anciens lavoirs, restauration des anciennes cantines scolaires*

### TOP 3 DES PRIORITES PAR TYPE DE SONDÉS

#### Elus

1. Améliorer l'attractivité du territoire en développant des activités touristiques
2. Protéger le petit patrimoine et le faire connaître
3. Protéger le patrimoine bâti religieux et le faire connaître

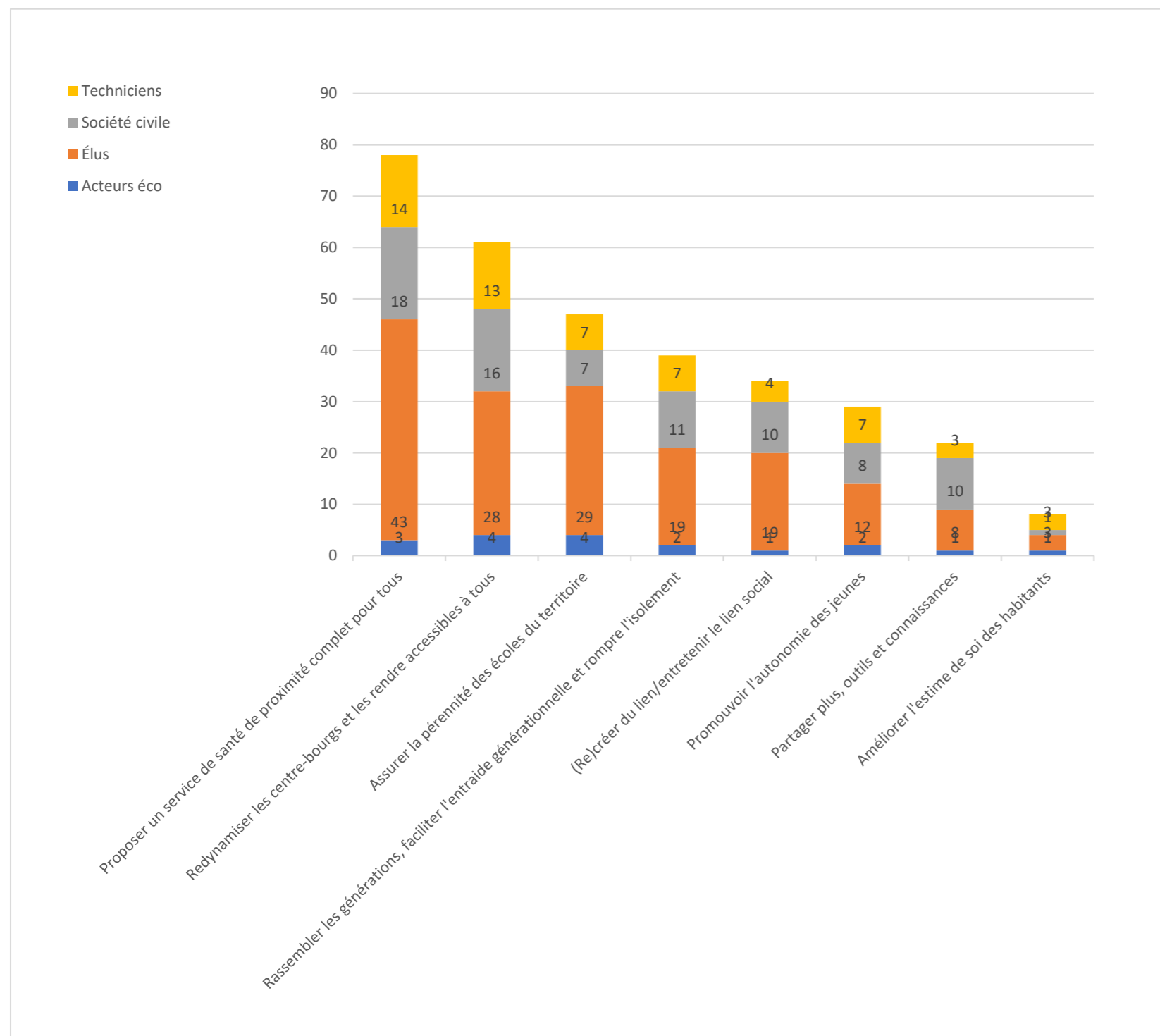
#### Société civile

1. Amener la culture à domicile: permettre la découverte d'actions culturelles de qualité en proximité et contribuer au bien vivre / bien-être par la culture à proximité
2. Améliorer l'attractivité du territoire en développant des activités touristiques
3. Protéger le petit patrimoine et le faire connaître

#### Techniciens

1. Faire connaître le patrimoine et rencontrer les publics
2. Amener la culture à domicile: permettre la découverte d'actions culturelles de qualité en proximité et contribuer au bien vivre / bien-être par la culture à proximité
3. Protéger le petit patrimoine et le faire connaître

## Répartition des votes catégorie « Inclusion et économie solidaire »



l'isolement

### TOP 3

- Proposer un service de santé de proximité complet pour tous  
*Ex : actions de mise en place de maisons médicales, création de maisons de transition intergénérationnelles (pré-maison de retraite), action d'accueil de personnel soignant et accompagnement à l'installation, actions de mutualisation et d'attraction des professionnels de santé*
- Redynamiser les centre-bourgs et les rendre accessibles à tous  
*Ex : mise en place ou développement des mobilités douces entre les différentes parties de la ville, aide à l'installation de nouveaux commerçants, rénovation des friches, développement de la voie verte et des boucles Loir à Vélo*
- Assurer la pérennité des écoles du territoire  
*Ex : création de crèches de proximité, communication sur les services disponibles, aide à l'établissement de halte-garderies, création de groupes de parents*

### TOP 3 DES PRIORITES PAR TYPE DE SONDÉS

#### Elus

- Proposer un service de santé de proximité complet pour tous
- Assurer la pérennité des écoles du territoire
- Redynamiser les centre-bourgs et les rendre accessibles à tous

#### Société civile

- Proposer un service de santé de proximité complet pour tous
- Redynamiser les centre-bourgs et les rendre accessibles à tous
- Rassembler les générations, faciliter l'entraide générationnelle et rompre l'isolement

#### Techniciens

- Proposer un service de santé de proximité complet pour tous
- Redynamiser les centre-bourgs et les rendre accessibles à tous
- Rassembler les générations, faciliter l'entraide générationnelle et rompre l'isolement